



REPUBLICQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
CCAS DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CA2026003
Séance du 29 Avril 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente-sept,
le Conseil d'Administration du CCAS de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),
dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du
Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN,
Président.

PRESENTS (7) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Nadine BONAFE,
Jean-Christophe DELMER, Marie-Rose CALVET, Laurent DAUBA.

REPRESENTES (0) : /

ABSENTS (3) : Paulette MEDUS, Marie-Ange CHERAULT, Catherine GASSER.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 10	PRESENTS : 07	QUORUM : 06	PROCURATIONS : 00
VOTANTS : 07	POUR : 07	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Françoise DARCHE

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR L'EXERCICE 2026 DU BUDGET DU CCAS

Où l'exposé de Madame la Présidente de Séance,

CONSIDERANT qu'après adoption du Compte Financier Unique 2025 du Budget du
CCAS, il convient de procéder à l'affectation des résultats constatés audit
Compte Administratif ;

CONSIDERANT que la proposition d'affectation du résultat s'établit ainsi :

AFFECTATION DE RESULTAT 2025 SUR 2026 CCAS

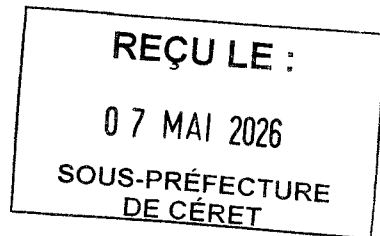
Résultat de Fonctionnement			
A	Résultat de l'exercice 2025		2 708,57
B	Résultat antérieur reporté (2024)		9 126,28
C = A + B	Résultat à affecter		11 834,85
REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)			11 834,85

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du Budget du CCAS sur l'exercice 2026 telle que détaillée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte utile à ce dossier.

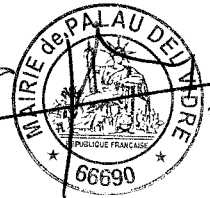
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 29 avril 2026,



Le Maire,

Bruno GALAN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :